



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION  
MINISTRY OF COMMUNICATION**

# **REPONSE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS**

**AU COMMUNIQUE DE PRESSE DES EXPERTS DU HAUT  
COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES AUX DROITS DE  
L'HOMME SUR LA SITUATION DU MRC ET SES  
PARTISANS**

-----

## **DECLARATION DU GOUVERNEMENT**

**PAR**

**S. E. M. RENE EMMANUEL SADI  
*MINISTRE DE LA COMMUNICATION,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT***

**Yaoundé, le 14 Octobre 2020**

**Le Communiqué de presse rendu public le 12 Octobre 2020, par les Experts-Rapporteurs Spéciaux et par les Groupes de travail sur la détention Arbitraire et les Disparitions Forcées ou Volontaires, du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, au sujet des procédures judiciaires régulièrement initiées à l'encontre de certains responsables et partisans du MRC, est une prise de position partielle, subjective et biaisée.**

**Les contre-vérités gravement relayées et amplifiées par lesdits Experts, par le biais de certains médias internationaux, à l'instar de RFI, et ce, soit par pure méconnaissance de la réalité des faits, soit tout juste par simple exploitation du flux des fausses informations, des supputations, et autres allégations mensongères distillées par des sympathisants du MRC, appellent des clarifications sans équivoque.**

**D'abord, les chefs d'accusation ayant motivé l'interpellation de certains responsables et partisans, ainsi que leur mise en détention provisoire sont clairs et conformes aux lois et règlements du Cameroun, ainsi qu'aux conventions internationales auxquelles notre pays a librement souscrit.**

**En aucune façon, et contrairement aux mêmes allégations, les concitoyens interpellés n'ont subi quelque traitement inhumain ou dégradant que ce soit.**

**De plus, il convient définitivement de fixer l'opinion nationale et internationale sur le fait que la marche projetée par Monsieur Maurice KAMTO et ses affidés, le 22 septembre 2020, n'était nullement une « marche**

pacifique », si l'on en juge par la déclaration en date du 24 août 2020, de Monsieur KAMTO, en sa qualité de Président du parti politique dénommé, « Mouvement pour la Renaissance du Cameroun », MRC qui, de façon véhémente, a mis en demeure les autorités Etatiques tout en appelant ses partisans à des menées très clairement insurrectionnelles, en ces termes, je cite :

*« J'annonce que toute convocation du corps électoral par le gouvernement illégal et illégitime de Yaoundé, avant la prise en compte et une mise en application effective des deux exigences rappelées ci-dessus, emportera AUTOMATIQUEMENT lancement d'une gigantesque campagne nationale d'APPEL AU DEPART PUR ET SIMPLE DE M. PAUL BIYA DU POUVOIR, sans qu'il y ait besoin d'attendre une nouvelle communication à cet égard ».*

*Fin de citation.*

*De même, dans un post audio et une vidéo diffusés dans les réseaux sociaux, le porte-parole de M. KAMTO, le nommé BIBOU NISSACK, a solennellement annoncé « l'organisation des marches populaires par le MRC, à la date du 22 septembre 2020, sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, avec pour mots d'ordre : "CAMEROON REVOLUTION / PAUL BIYA DOIT PARTIR"».*

Aussi, en dépit des mises en garde des autorités administratives et des forces vives de la Nation, et au mépris des condamnations de la communauté nationale tout entière, notamment au sujet du caractère illégal desdites marches, du reste non autorisées en raison de leur nature insurrectionnelle, parce que visant le renversement des institutions de la République, dont la plus Haute Autorité de l'Etat, le leader du MRC et ses

**affidés ont pris sur eux de braver les lois et règlements de la République, en violant l'interdiction de manifestations publiques qui leur a été formellement signifiée par les autorités administratives compétentes.**

**Face à de telles menaces à l'ordre public, il incombait naturellement aux pouvoirs publics la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposaient pour faire face à la situation. C'est ce qui a été fait. Car, comme on le sait, le respect des lois et règlements constitue le socle de toute société démocratique organisée.**

**Par ailleurs, s'agissant du nombre de personnes interpellées, et contrairement aux chiffres publiés çà et là, ou volontairement grossis par les partisans du MRC et leurs sympathisants, et malheureusement repris en l'état et amplifiés par les Experts du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, le Gouvernement de la République tient à préciser que lors des événements du 22 septembre 2020, un total de 294 partisans du MRC ont été interpellés.**

**Soit :**

- 46 personnes dans la Région du Centre ;**
- 63 personnes dans la Région de l'Ouest;**
- 185 personnes dans la Région du Littoral.**

**Comme initialement indiqué par le Gouvernement, les procédures judiciaires immédiatement enclenchées ont permis d'établir les responsabilités des uns et des autres.**

**C'est ainsi que sur l'ensemble des 294 interpellations effectuées le 22 septembre 2020, à ce jour :**

- 176 personnes ont été remises en liberté.**

**Tandis que :**

**- 09 personnes, qui, après auditions et confrontations, ont été formellement identifiées comme étant des leaders, planificateurs ou organisateurs des marches insurrectionnelles, sont actuellement sous mains de justice. Leurs dossiers ont été transmis au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Yaoundé.**

**Il en est de même des partisans du MRC sous procédures judiciaires dans les Régions du Littoral et de l'Ouest, soit un total de :**

**- 109 personnes déférées aux Parquets près les Tribunaux Militaires de Douala et de Bafoussam.**

**Enfin, je veux réaffirmer ici, que le Cameroun est un Etat de droit où les réunions et manifestations publiques sont régies par des lois en vertu desquelles les marches programmées le 22 septembre 2020 par le MRC ont été interdites, au motif qu'elles n'avaient rien de "pacifique" et qu'elles étaient de nature à troubler gravement l'ordre public.**

**Les experts du Haut Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme dont on peut comprendre, l'élan de solidarité envers un confrère en déshérence, doivent bien se raviser, car il apparait clairement qu'ils ont été induits en erreur sur la véracité des faits.**

**En tout état de cause, c'est le lieu de dire que ni le Gouvernement de la République, ni le peuple camerounais dans sa grande majorité, n'entendent s'accomoder indéfiniment des agissements intempestifs d'un leader politique malavisé et de son parti en perdition, qui se sont**

**volontairement mis en marge du champ et du jeu politiques, du fait de faux calculs et de décisions insensées et hasardeuses.**

**Au demeurant, nul n'est au dessus des lois et tous les citoyens doivent répondre de leurs actes devant la loi.**

**A tout prendre, un parti politique peut poser les conditions pour sa participation à une élection, mais non pas des conditions à l'organisation de cette élection.**

**S'agissant principalement des motifs invoqués pour justifier les marches du MRC, il convient de relever d'une part, que le Code Electoral en vigueur aura permis l'organisation de plusieurs scrutins antérieurs auxquels tous les partis politiques ont pris part, y compris le MRC, et que, d'autre part, la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest connaît une évolution positive réelle et que tout est mis en oeuvre par le Gouvernement, sous la Très Haute Impulsion de MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA, pour parvenir à un retour définitif à la paix et à une vie normale dans ces deux régions./.**

***Le Ministre de la Communication,***

***Porte-Parole du Gouvernement***

**(é) René Emmanuel SADI**